

**Direction générale
de l'alimentation**

**Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux**

**Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants**

Dossier suivi par : ML

Réf : 2080268EXMA13020



**SBM DEVELOPPEMENT
160 route de la Valentine
BP 90120
13371 MARSEILLE CEDEX 11
FRANCE**

Paris, le 15 MAI 2014

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'extension d'usage d'une préparation déjà autorisée (usage majeur), concernant le produit :

N° Intran : 2080268 - BELEM 0,8 MG

AMM n° 2090050

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministère chargé de l'alimentation

Patrick DEHAUMONT

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2080268 Nom commercial : **BELEM 0,8 MG**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2090050

Firme détentrice : SBM DEVELOPPEMENT

Type commercial : Produit de référence

Composition : Cyperméthrine 8 G/KG

Vu l'avis de l'Anses 2011-0360 du 17 avril 2013

Conditions d'emploi :

- Eviter le contact de ce produit à base de pyréthrinoïdes avec la peau, les pyréthrinoïdes étant susceptibles de provoquer des parasthésies.
- Porter des gants appropriés pendant les opérations de mélange/chargement.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être incorporé dans le sol ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons.

L'extension d'usage est refusée en l'absence de données permettant d'estimer les concentrations prévisibles dans les eaux de surface liées au ruissellement.

Dénominations commerciales

BELEM 0,8 MG,

Liste des usages rattachés

USAGE **15652103 - POMME DE TERRE * TRAIT. DU SOL * TAUPINS (EN LOCALISATION)**
Décision REFUS D'AMM

USAGE **15852105 - TABAC * TRAIT. DU SOL * TAUPINS**
Décision REFUS D'AMM

USAGE **16202101 - CAROTTE * TRAIT. DU SOL * MOUCHE DE LA CAROTTE**
Décision REFUS D'AMM

Cond. Emp. Egalement refusé sur taupins.

USAGE **16772102 - NAVET RUTABAGA * TRAIT. DU SOL * MOUCHE DU CHOU**
Décision REFUS D'AMM

USAGE **16872101 - RADIS * TRAIT. DU SOL * MOUCHE DU CHOU**
Décision REFUS D'AMM

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

IN

Pour le Ministre et par délégation,

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

15 MAI 2014